

ARRETE n° 2025-108

OBJET : Etablissement de la liste des candidats ayant été déclarés admis à l'examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne (session 2025).

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 modifié ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu l'arrêté du 27 janvier 2000 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2024-115 du 10 juillet 2024 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne (session 2025),

Vu l'arrêté n° 2025-12 du 20 janvier 2025 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial (session 2025),

Vu l'arrêté n° 2025-14 du 20 janvier 2025 désignant les membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial (session 2025),

Vu l'arrêté n° 2025-23 du 10 février 2025 portant rectification d'une erreur matérielle de l'arrêté n° 2025-14 du 20 janvier 2025 susvisé,

Vu l'arrêté n° 2025-31 du 21 février 2025 désignant les correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne (session 2025),

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation (2022-2026) adopté par les douze Centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la répartition de l'organisation des concours et examens figurant au calendrier 2025,

Vu la délibération n° 78-2021 du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2021 modifiée en dernier lieu par la délibération n° 71-2023 du conseil d'administration du 26 septembre 2023, révisant le règlement des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Savoie,

Vu le procès-verbal de délibération du jury d'admission du 26 juin 2025 ayant statué sur la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne (session 2025),

Considérant qu'il convient d'arrêter la liste des candidats ayant été déclarés admis à l'examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne (session 2025),

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste des candidats admis à l'examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne (session 2025), est arrêtée aux 226 candidats dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Nom	Prénom
ABDOU	Nora
ADAM	Stéphane
ADAMOLI	Yoann
AGIER	Agnès
ALLEYSSON	Jerome
ALMEIDA	Mickaël

Nom	Prénom
ALTINMAKAS	Maneil
ANDRIEU	Cédric
ANSELIN	Jonathan
ARCHER	Brian
ARI	Mutlu
ARNONE	Sandy
ARSAC	François
ATTARD	Jean-Pierre
AUBERT	Tom
AUGER	Sébastien
BAECHLER	Indra
BAKOUBOULA	Thernand
BALDACHINO	Michael
BALLIEU	Adrien
BARALLON	Gisèle
BARROSO COELHO	Brandon
BASTIN	Kevin
BEAUCE	Julien
BELACEL	Mehdi
BEN BRAIEK	Ali
BEN CHEIKH	Ayoub
BENOIT	Romuald
BERGERON	Laurent
BERNARD	Karine
BERNARD	Michael
BERNARD-JACQUET	David
BERRET	Adrien
BLANC	Catherine
BONIN	Vincent
BONIN	Adeline
BONNAMOUR	Guillaume
BONVALET	Benjamin
BONVIN	Myckaël
BOREL	Benoît
BOUCHENTOUF	Jamilla
BOUTELDJA	Badis
BOYER	Frederic
BOZZETTO	Matthieu

Nom	Prénom
BRAQUART	Laurent
BROSSEAU	Mélanie
BROTTET	Rémy
BROUSSIN	Mickael
CAGNON	Alexandre
CARRAUD	Guillaume
CEBE	Fabrice
CERNYS BERT	Jean -Rémy
CERVANTES	Marie Thérèse
CHAILLAN	Frédéric
CHANSIGAUD	Julien
CHATELET	Christophe
CHAZALON	Fabrice
CHEVALIER	Mathieu
CHICHIGNOUD	Nicolas
CHIGOT	Romain
CHILLET-CARRET	Marion
CHION	Florent
CHMAMADI	Mourad
CHOMARAT	Sebastien
CLAIR	Matthias
COLLADELLO	Baptiste
COLOMBO	Michaël
CONFALONIERI	Alain
CONSTANTY	Christelle
COPPA	Fabian
CORTASSA	Christophe
CUISINIER	Maxime
CULIOLI	Gabriel
DAQUIN	Christ
DAURIO	Frédéric
DAVID	Jérémy
DAVIER	Yanis
DE PINHO	Paulo
DELOBELLE	Robin
DENCHE	Loïc
DEROBERT	Romuald
DESROCHES	Marc

Nom	Prénom
DIEUX	Maxime
DIOUDONNAT	Christopher
DIOUDONNAT	Benjamin
DORÉE	Karine
DOUSSON	Thomas
DUMAS	Gauthier
DUPONT	Alexandra
EL AZAMI ADLI	Nadir
EL KHOBZI	Hassan
ELODIE	Angelique
EMONET	Sébastien
ENDERLIN	Salimata
ESCADA	Paulo
FAVIER	Pierre-Marie
FAVRE	Clément
FAYARD	Guillaume
FELLAGUE-CHEBRA	Mourad
FERRIER	Olivier
FICHERA	Kevin
FILONI	Alexandre
FIORIO PLA ROMERO	Kévyn
FOGLE	Eric
FORRAY	Mickaël
FUINEL	Jonathan
GAGLIARDO	Calogero
GAL	Amandine
GANIVET	Gaetan
GAUTHIER	Maxence
GEAY	Yann
GEST	Benoît
GHIOTTI	Geoffroy
GIBORY	Audrey
GIL	Aurélia
GOMES	Mickaël
GRONDIN	Antony
GRUAS	Jean
GUARDIA	Anthony
GUILHERMET	Sebastien

Nom	Prénom
HAMILA	Lotfi
HUBERT	Nicolas
IMBERT	Régis
JARNOUX	Fabien
JEAN	Alicia
JEMLI	Amir
JORDA	François-Xavier
JOUBLOT	Christophe
JULIEN	Laurent
JULIEN	Eric
JUVANON	Cyrille
KISSI	Louisa
KITOU	Abdelouhab
KODJOPASSIAN	Vardan
KULAS	Xavier
LAAREDJ	Mohamed
LAEMLE	Regis
LAGOUTTE	Sylvie
LANGLAIS	Christophe
LASENNE	Cedric
LAURAIN	Laura
LAURENT	Cyril
LAURENT	Gilles
LAURY	Pascal
LAVERAN	Julien
LE GUEN	Catherine
LE LEUCH	Guillaume
LENOUVEL	Johan
LEYNAUD	Frédéric
LOCANDRO	Michael
LOCATELLI	Jeremy
LOMBARD	Nicolas
LORRAIN	Denis
MALEK	Mehrez
MARCELLINO	Joëlle
MARCON	Bastien
MARTIN	Florent
MENAGER	Yan

Nom	Prénom
METARRAB	Salem
MEZHOUD	Moussa
MOLLARD	Dimitri
MOMEUX	Anita
MOREAU	Nicolas
MORFIN	Youji
MULLER	Pierre-Yves
NACIRI	Nadia
NEWTON	Arnaud
NOEL	Denis
NYCOLLIN	Jean-François
OLIVE	Vincent-David
OLIVES	Antoine
OLIVIERI	Nicolas
UDIN	Gérald
PEILLON	Maxime
PEREIRA	Samuel
PERELLO	Loïc
PERRA	Sébastien
PICCARRETA	Djamil
PILLARD	Jean-Baptiste
PLAUT	Julien
POIRIER	Michael
PONCIN	Etienne
PONZO	Jérémy
POYET	Pierrick
PRIZZI	Thomas
PROCARD	Emilien
PROMAYRAT	Jean
PUGNAT	Fabien
RACHEL	Stephane
RAFFIER	Alexandre
RAMPON	Sébastien
RAVAT	Mickael
REBELO	Philippe
REMUS	Jonathan
ROBLIN	Ludivine
ROCHEDIX	Benjamin

Nom	Prénom
ROGER	Alexis
ROGUET	Damien
ROSE	Jordan
ROUXIT	Nicolas
RUBINELLI-GIORDANO	Céline
RUDE	Gregory
SALVAN	François
SAROUL	Christophe
SASSI	Anis
SAUBIN	Damien
SCURI	Sylvain
SEBASTIAO	Walter
SERRA	Florian
SMALI	Djamila
SOYARD	Xavier
TARRES	Thomas
TARRICONE	Jordan
THIBAUT	Thierry
THIMONIER	Franck
TOSONI	Rémi
TRANCHANT	Axel
TRUONG	William
UNGER	Claudia
VACHER	Alexandre
VALLET	Roman
VANHEE	Jean Baptiste
VENET	Gérard
VITALIS	Bruno
ZAMMUTO	Jean-Louis
ZEYHERR	Alain

ARTICLE 2 :

Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie et publié sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Présidents des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des départements de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télerecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Fait à Porte-de-Savoie, le 4 juillet 2025

Le Président,



François DUNAND

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la Savoie (www.cdg73.fr), le : 10 JUIL. 2025